

04 Question de Mme Katrin Jadin au secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre, sur "l'annulation de l'interdiction de dépassement des camions sur les autoroutes belges" (n° 11644)

04.01 **Katrin Jadin** (MR): Le 1er janvier 2008, l'interdiction de dépassement pour les camions est entrée en vigueur sur les autoroutes à deux voies. C'est une bonne initiative mais il semblerait que sa mise en pratique soit rendue difficile, notamment au niveau des sanctions. Vous avez indiqué que cette interdiction n'allait être effective que pour certaines bandes d'autoroutes particulièrement dangereuses.

Dans combien de temps cette mesure sera-t-elle d'application ? Cette limitation est-elle due à la difficulté de mettre en place une répression efficace ?

04.02 **Etienne Schouppe**, secrétaire d'État : La Commission fédérale pour la sécurité routière a pris connaissance le 9 mars dernier de l'avis donné par le groupe de travail « poids lourds ». Le compte rendu de cette réunion n'est pas encore disponible.

Sur la base de ce qui a été dit à la commission, il semble qu'on soit plutôt favorable à un retour à l'ancien système, semblable à ce qui est d'application dans les autres pays européens. Je dois encore en discuter avec les Régions car elles sont responsables de la signalisation.

J'ai une préférence pour des panneaux à message variable. Pour ce qui est de la problématique des contrôles de police, nous souhaiterions remplacer les contrôles visuels par des contrôles automatisés à l'aide de caméras.

04.03 **Katrin Jadin** (MR) : La mesure prise par la Belgique visant une interdiction totale plutôt que partielle était très audacieuse. Nous espérons qu'elle sera mise en place de manière adéquate. Le jeu des Régions fera certainement de vous un des fédérateurs pour coordonner cette mesure.

L'instauration de contrôles beaucoup plus automatisés permettra d'être beaucoup plus efficace. La formation politique à laquelle j'appartiens espère vraiment que ce suivi se fera dans les délais les plus brefs.

L'incident est clos.